

## DELIBERATION n° 032/2026

Le onze mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. PICARD-MASI, X. MOIROUD, A. RIGHINI, N. HUVET, G. MAMY, JP MARTINAK, M. PRADELS, E. ROZIER, C. GAGEY, A. STEINMETZ, V. CABANEL,

POUVOIRS : V. BRESSAUD à A. PICARD-MASI, C. GOY à E. ROZIER, S. GUINET à A. GARNIER, S. LERMIGEAUX-BARBERET à C. GAGEY, S. MECHRIR à X. MOIROUD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne GARNIER

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des représentants de la Commune hors GEMAPI à EPAGE de la Bourbre

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner le nouveau représentant de la Commune de Domarin à EPAGE Bourbre pour le collège HORS GEMAPI,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Désigne :

- Lionel MILLARDET



Le Maire,  
Lionel MILLARDET,

Transmise en Sous-Préfecture le 18 mai 2026